



Politique sur les voyages des équipes pour les championnats nationaux mixtes, juniors, seniors et en fauteuil roulant (en vigueur le 1^{er} décembre 2017)

Voyages

- Curling Canada sera responsable des voyages de toutes les équipes :
 - mixtes – quatre (4) athlètes;
 - juniors – quatre (4) athlètes + un (1) entraîneur pour la compétition masculine et quatre (4) athlètes + un (1) entraîneur pour la compétition féminine;
 - seniors – quatre (4) athlètes pour la compétition masculine et quatre (4) athlètes pour la compétition féminine;
 - en fauteuil roulant – quatre (4) athlètes + un (1) entraîneur;
 - de moins de 18 ans – quatre (4) athlètes + un (1) entraîneur pour la compétition masculine et quatre (4) athlètes + un (1) entraîneur pour la compétition féminine (à compter de 2019).
- Curling Canada gèrera les réservations par l'intermédiaire de son ou ses agents de voyages et sera responsable du paiement intégral. Tous les voyages, sans exception, doivent être préautorisés par Curling Canada.

Hébergement

- À compter de 2017-2018, pour les quatre événements nommés, Curling Canada payera 67 % de la facture d'hôtel de toute équipe jusqu'au maximum suivant :
 - deux (2) chambres pour un maximum de huit (8) jours pour le championnat mixte de **2019** (endroit à déterminer);
 - trois (3) chambres pour un maximum de onze (11) jours pour le championnat junior (Shawinigan);
 - deux (2) chambres pour un maximum de huit (8) jours pour le championnat senior (Stratford);
 - trois (3) chambres pour un maximum de huit (8) jours pour le championnat en fauteuil roulant (Leduc);
 - aucune subvention en vue de l'hébergement pour le championnat des moins de 18 ans.

Par exemple, si on présume que le tarif pour les juniors est de 100 \$ par nuit, y compris les taxes, et que l'équipe se trouve sur place pour 11 jours et réserve trois chambres, le coût total est 3 x 11 x 100 \$ ou 3 300 \$. Curling Canada rembourserait 2 211 \$. La partie de l'équipe serait 1 089 \$.

- Les équipes **feront leurs réservations et paieront pour leurs propres chambres**, puis enverront leurs factures d'hôtel en vue du remboursement après l'événement. Toute équipe sera remboursée **dans la semaine** suivant la réception de la facture.

Séjourner pour participer

- Cette subvention d'hébergement est fondée sur la politique **Séjourner pour participer**, ce qui signifie que les équipes sont admissibles au remboursement de 67 %, **seulement si elles s'hébergent** à l'hôtel hôte désigné de Curling Canada,



qui s'efforcera de faire les réservations dans des hôtels d'au moins trois étoiles, offrant les commodités appropriées et des tarifs raisonnables.

Novembre 2017